

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 639<sup>e</sup> assemblée régulière Procès-verbal version officielle publique

11 juin 2024, à 18 h 30  
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Guylaine Chayer, Lucie Chiasson, Marie-Claude Côté, Laurence Demers, Julie Dunn, Michèle Kama, Isabelle Prigent et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Jean-Claude Lecompte, Etienne Leduc, Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames Ndiello Aw Badji, Véronique Boisvert, Alexandra Claveau et monsieur Sébastien St-Amour
Sièges vacants	Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur technique
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle- L'Anglais, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Sylvain Legoux et Benoit Sauvé
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 638<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration
  - 3.1. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
  - 4.1. MES Lettre de M. Harold Fortier – Résultats de l'analyse du rapport financier pour l'année 2022-2023
  - 4.2. Direction générale – Lettre de remerciement à Mme Julie Lapointe – Représentante des enseignant(e)s
  - 4.3. Direction générale – Lettre de remerciement à Mme Sophie Vinet – Représentante des étudiant(e)s secteur techniques
5. Dépôt de documents
  - 5.1. Procès-verbal de la 967<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif
  - 5.2. Procès-verbaux de la 7<sup>e</sup> réunion régulière de la commission des études pour l'année 2023 - 2024
6. Résolutions en bloc
  - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
  - 6.2. Adoption de la liste des membres de la Commission des études pour 2024-2025
  - 6.3. Modification de la Politique de confidentialité (DACDIC-23-PO-02)
  - 6.4. Bilan d'implantation – Techniques de gestion d'un établissement de restauration (430.B0)

7. Sujets pour adoption
    - 7.1. Création d'un comité statutaire des ressources humaines du conseil d'administration
      - 7.1.1. Adoption de la charte du comité ressources humaines et modifications du Règlement no 1 portant sur la régie interne du Cégep AG-96-RE-01
      - 7.1.2. Nomination des membres du comité statutaire des ressources humaines
    - 7.2. Nomination des membres au comité de sélection pour le poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes
    - 7.3. Adoption du projet de révision de programme de l'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)
    - 7.4. Adoption du projet de programme de l'attestation d'études collégiales en Techniques de gestion des ressources humaines (LCA.DT)
    - 7.5. Octroi de contrat pour les travaux d'agrandissement pour Techniques de génie mécanique et Technologie du génie civil
    - 7.6. Planification budgétaire 2024-2025
      - 7.6.1. Budget de fonctionnement 2024-2025
      - 7.6.2. Plan d'effectifs 2024-2025
      - 7.6.3. Adoption du budget de fonctionnement 2024-2025
      - 7.6.4. Budget d'investissement 2024-2025
    - 7.7. Acquisition de la Cité des Arts et des Sports - **ABROGÉ LE 16 JUIN 2025 (résolution A-650.7.2)**
    - 7.8. Adoption du protocole d'utilisation de la salle Albert-Dumouchel avec Valspec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
    - 7.9. Renouvellement du bail pour le Centre d'études collégiales de Saint-Constant
  8. Points d'information
    - 8.1. Reddition de comptes annuelle des services autofinancés (SF-21-PO-01) – pour 2024-2025
    - 8.2. Du président
    - 8.3. Du directeur général
      - 8.3.1. Revue de presse du 15 mars au 24 avril 2024
      - 8.3.2. Rapport du vérificateur général
    - 8.4. Du directeur des études
      - 8.4.1. Statistiques d'admission au 3<sup>e</sup> tour pour la session d'automne 2024
      - 8.4.2. Bilan du plan de travail de la Commission des études 2023-2024
  9. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale 2024
  10. Huis clos
    - 10.1. Rapport sur l'avenir de la bibliothèque Armand-Frappier
    - 10.2. Modification de la Politique de gestion du personnel d'encadrement – AG-01-PO-01
  11. Date et heure de la prochaine assemblée : 11 juin 2024 à 18 h 30, à la salle AR-20
  12. Clôture de l'assemblée
-

## 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

D'entrée de jeu, Monsieur Jean-François Bolduc, président, salue les nouveaux membres du conseil d'administration, mesdames Marie-Claude Côté, membre issue du groupe des parents d'étudiant(e)s, et Guylaine Chayer, membre issue du groupe des professeur(e)s élu(e)s. Il souligne également la fin du mandat de Mme Ndiaw Aw Badji après deux mandats. Finalement, il remercie M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, qui quitte pour la retraite après 35 années de services au sein du Cégep de Valleyfield.

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 639<sup>e</sup> assemblée régulière du 11 juin 2024 pour adoption.

Il est proposé par M. Éric Besner  
Et appuyé par Mme Michèle Kama

**A-639.2**

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 3. Adoption du procès-verbal de la 638<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Laurence Demers  
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

**A-639.3**

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 638<sup>e</sup> assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3.1. Affaires découlant des procès-verbaux

#### Ref.CA.638.6.4 – Acquisition des postes informatiques été 2024

M. Rémillard rappelle qu'il y a eu une erreur d'attribution de contrats pour les ordinateurs de type bureau. Contrairement à ce qui était mentionné dans la résolution adoptée lors de la séance du 7 mai 2024, le contrat a été octroyé à Micro-Logic Sainte-Foy Ltée plutôt que IT-2GO. Le courriel explicatif a été joint à l'ordre du jour.

Considérant les explications transmises par courriel par le directeur général, M. Marc Rémillard, au sujet d'une erreur s'étant glissée quant au choix du fournisseur retenu;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

**A-639.3.1**

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À octroyer le contrat d'acquisition des postes informatiques à Micro-Logic Sainte-Foy Ltée, fournisseur approuvé par le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG), pour un montant de 156 140 \$, taxes en sus, et dont le coût final ne peut dépasser 10 % de ce montant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Correspondance**

**4.1. MES Lettre de M. Harold Fortier – Résultats de l'analyse du rapport financier pour l'année 2022-2023**

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

**4.2. Direction générale – Lettre de remerciement à Mme Julie Lapointe – Représentante des enseignant(e)s**

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

**4.3. Direction générale – Lettre de remerciement à Mme Sophie Vinet – Représentante des étudiant(e)s secteur techniques**

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise qu'elle a eu l'occasion de siéger sur les deux sièges destinés aux étudiants durant son parcours scolaire. Un suivi sera fait avec l'Association étudiante du Cégep pour combler les sièges en vue de la prochaine session.

**5. Dépôt de documents**

**5.1. Procès-verbaux de la 967<sup>e</sup> réunion régulière et de la 968<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif**

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

## **5.2. Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> réunion régulière de la commission des études pour l'année 2023-2024**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

## **6. Résolutions en bloc**

### **6.1. Sanction des études AEC et DEC**

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 32 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- trente-deux étudiants à l'hiver 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 29 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- deux étudiants à l'été 2023;
- trois étudiants à l'automne 2023;
- vingt-trois étudiants à l'hiver 2024;
- un étudiant à l'été 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numérotés mentionnés ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Laurence Demers  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

### **A-639.6.1**

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 11 juin 2024, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 29 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2024052901

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6.2. Adoption de la liste des membres de la Commission des études pour 2024-2025**

En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme, incluant le cheminement Tremplin DEC et deux représentants de la Formation générale. Ce faisant, le CA est invité à procéder à la nomination des membres suivants :

<b>Nom du responsable</b>	<b>Programme</b>
Érick Cyr	Arts visuels
Alexa Catalan	Arts, lettres et communication
Caroline Watier	Cheminement Tremplin DEC
Nadia Desroches	Formation générale
Bénédict Plante	Sciences de la nature
Mathieu Leroux	Sciences humaines
Émilie Daveluy-Trudel	Soins infirmiers
Mathieu De Repentigny	Techniques administratives
Maryse Lafrance	Techniques d'éducation à l'enfance
Maryse Morin	Techniques d'éducation spécialisée
Annie Quenneville	Techniques d'inhalothérapie
Jean-François Lalonde	Techniques de génie mécanique
Farida Mostefaoui	Techniques de l'informatique
Julie Gauthier	Techniques de laboratoire, profil chimie analytique
Véronique Boisvert	Techniques juridiques
Vincent Lalancette-Chayer	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle
Guylaine Chayer	Technologie du génie civil

Il est proposé par Mme Laurence Demers  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-639.6.2**

DE NOMMER À TITRE DE MEMBRES DE LA commission des études pour l'année scolaire 2024-2025 les responsables de programme dont les noms apparaissent dans la liste ci-dessus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **6.3. Modification de la Politique de confidentialité (DACDIC-23-PO-02)**

Le 21 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25). Cette loi modifie principalement la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels. Elle vient moderniser l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Certaines dispositions sont entrées en vigueur en septembre 2022, puis en septembre 2023, et finalement, d'autres suivront en septembre 2024.

Après avoir procédé à son adoption à la séance du conseil d'administration du 24 octobre 2023, ainsi que l'adoption de la Politique de confidentialité, un nouveau Règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, précisant certaines modalités à ajouter au sein de cette dernière. Pour répondre aux exigences dudit Règlement, une annexe est ajoutée à la Politique de confidentialité, tel que suggéré par la Direction des affaires juridiques de la Fédération des cégeps. Cette annexe vient ajouter à la politique de confidentialité les catégories de personnes, qui au sein du Cégep, ont accès aux renseignements personnels collectés par moyen technologique, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 du règlement ainsi que les catégories de personnes (fonction, direction) qui peuvent avoir accès aux renseignements personnels collectés. Le gabarit désormais annexé a été produit par la Direction des affaires juridiques de la Fédération des cégeps.

Considérant la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) et les nouvelles obligations découlant de cette Loi pour le Cégep de Valleyfield;

Considérant les modalités précisées par l'édition du Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Il est proposé par Mme Laurence Demers  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-639.6.3**

D'ADOPTER LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ (*DACDIC-23-PO-02*) modifiée, tel que déposée lors de l'assemblée du conseil d'administration du 11 juin 2024.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **6.4. Dépôt et adoption du bilan d'implantation du programme Techniques de gestion d'un établissement de restauration (430.B0)**

Le Cégep de Valleyfield et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) ont reçu l'autorisation provisoire du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'offrir conjointement le programme Techniques de gestion d'un établissement de restauration (430.B0) pour trois cohortes, à raison d'une par année, à partir de l'année scolaire 2019-2020.

Au moment de l'implantation, le programme était offert en partenariat avec cinq établissements : le Cégep de Jonquière, le Cégep Sorel-Tracy, le Centre d'études collégiales en Charlevoix, l'ITHQ et le Cégep de Valleyfield.

En conformité avec l'article 6.3.2 de la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) de l'ITHQ, un bilan d'implantation a été produit à la suite de la période de mise en œuvre initiale d'un nouveau programme, qui correspond à un cycle complet d'études pour le programme donné. Un comité a été constitué à l'automne 2022 pour réaliser les travaux d'évaluation de l'implantation.

Le bilan d'implantation a été adopté en comité de programme le 29 mai 2023 et recommandé par la commission pédagogique de l'ITHQ le 26 avril 2024.

Considérant la recommandation favorable du comité de programme;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Laurence Demers  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-639.6.4**

D'adopter le bilan d'implantation du programme Techniques de gestion d'un établissement de restauration (430.B0).

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7. Sujets pour adoption**

#### **7.1. Création d'un comité statutaire des ressources humaines du conseil d'administration**

##### **7.1.1. Adoption de la charte du comité ressources humaines et modifications du Règlement no 1 portant sur la régie interne du Cégep (AG-96-RE-01)**

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, présente le point.

La création de comités statutaires découlant du conseil d'administration (comité gouvernance et éthique, comité des ressources humaines et comité de vérification et d'audit) est reconnue comme une bonne pratique en termes de gouvernance selon notamment, l'Institut sur la gouvernance d'organisations publiques et privées (IGOPP). Après avoir créé le comité d'éthique et de gouvernance en 2021, les membres du conseil d'administration ont été sondés en 2023 afin de mesurer leur intérêt à créer d'autres comités statutaires et le cas échéant, leur disponibilité afin que ceux-ci s'impliquent au sein de ces dits comités. En forte majorité, les membres ont exprimé leur désir de lancer un nouveau comité des ressources humaines.

Le Comité des ressources humaines est un comité statutaire du conseil d'administration. Il aura pour mandat de conseiller le CA sur les questions qui lui sont référées. Il assistera également le CA dans l'adoption et le suivi de certaines politiques, et programmes touchant les grands secteurs des ressources humaines. Par ailleurs, il assurera le suivi de certains indicateurs découlant du plan stratégique du Cégep et qui concernent les ressources humaines.

Dans ce contexte, le Règlement no1 portant sur la régie interne du Cégep devra être modifié. Les changements apportés sont surlignés en jaune dans le document joint à l'état de situation. Parmi les modifications apportées, en cohérence avec les changements apportés à la structure organisationnelle, les définitions des directions de la Formation continue et des technologies de l'information ont été modifiées.

De plus, dans le but de venir préciser le mode de fonctionnement, le mandat, les rôles et responsabilités et la composition du comité, il est aussi proposé d'adopter une charte spécifique pour ce dernier. Cette bonne pratique, inspirée des outils de l'Institut de la gouvernance des organisations privées et publiques, permet au comité d'être plus agile dans la mise à jour des différents paramètres qui le définit.

Considérant la volonté claire des membres du conseil d'administration de développer et de mettre en place les meilleures pratiques en matière de gouvernance;

Considérant les travaux menés avec le comité gouvernance et éthique, en collaboration avec le secrétariat général et la Direction des ressources humaines pour élaborer la Charte instituant le comité des ressources humaines;

Il est proposé par Mme Laurence Demers  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-639.7.1.1**

**D'ADOPTER LES MODIFICATIONS, EFFECTIVES  
immédiatement, au Règlement No 1 portant sur la  
régie interne du Collège AG-96-RE-01;**

ET D'ADOPTER LA CHARTE DU COMITÉ DES ressources humaines tel que déposée lors de la séance du conseil d'administration du 11 juin 2024.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.1.2. Nomination des membres du comité statutaire des ressources humaines**

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, présente le point.

Après avoir adopté les modifications du Règlement no 1 portant sur la Régie interne du Collège et adopter la Charte du Comité des ressources humaines, il est désormais possible de lancer les travaux du nouveau comité statutaire.

Comme spécifié au sein de la Charte du comité, le comité des ressources humaines doit être formé d'un minimum de cinq (5) membres du conseil d'administration :

- Trois membres provenant de l'externe, dont obligatoirement le président ou le vice-président du conseil;
- Deux membres provenant de l'interne, dont obligatoirement le directeur général.

Les membres du comité doivent posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en ressources humaines.

Ils sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de deux ans, idéalement en début d'année. Une fois constitué, le comité se nommera un président ou une présidente.

Mme Boileau ouvre la période de mises en candidature. À la suite des échanges, aucun vote n'est requis. Par ailleurs, il restera un siège à combler pour un membre interne. En raison de quelques absences et des vacances sur certains sièges, il est proposé unanimement par les membres, de reporter cette nomination à l'automne.

Considérant les modifications apportées au Règlement no1 portant sur la Régie interne du Cégep;

Considérant l'adoption de la Charte du Comité des ressources humaines;

Considérant la volonté des membres d'avoir des opportunités pour participer activement à l'amélioration des pratiques de gouvernance du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-639.7.1.2**

DE NOMMER MESDAMES JULIE DUNN ET Isabelle Prigent, à siéger au comité des ressources humaines.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. MARC RÉMILLARD, y siège également d'office.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.2. Nomination des membres au comité de sélection pour le poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes**

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Depuis le début de l'année 2023, la direction du Cégep réfléchit à la structure administrative de la Direction des affaires étudiantes, à l'équilibre des responsabilités de cette direction et son ratio d'encadrement.

Le directeur des affaires étudiantes est le seul cadre de cette direction qui a vu passer le nombre d'employé(e)s réguliers de 8 en 2012 à 19 en 2024, sans compter une hausse du nombre d'activités étudiantes et ainsi, une hausse du nombre d'animateur(-trice)s à superviser. Cette direction exerce des responsabilités diversifiées et comprend 5 secteurs d'activités :

- Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE), appelé également services adaptés;
- Service de santé et psychosocial;
- Service d'orientation;
- Service de l'aide financière;
- Service de l'animation (activités socioculturelles et sportives, environnement, animation de milieu, transport en commun).

Dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'effectifs 2024-2025, la réflexion a progressé suffisamment en vue de la création d'un poste de cadre en appui au directeur des affaires étudiantes qui permettrait ainsi une meilleure répartition des responsabilités d'encadrement et la préparation de la relève au poste de direction. En ce qui a trait à ce dernier élément, le directeur actuel a signifié à la Direction générale son intention de prendre sa retraite en 2025. Considérant l'état de la situation, le Cégep envisage d'afficher le poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes en vue du remplacement de l'actuel titulaire, M. Éric Tessier. D'ici le départ à la retraite de M. Tessier en septembre 2025, celui-ci conserverait les fonctions de directeur des affaires étudiantes tout en partageant certaines responsabilités avec son successeur.

La recommandation qui a été acceptée par le Conseil d'administration lors de la séance du 6 mai dernier, est donc de débiter le processus de comblement du poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes dès le mois de juin 2024 avec

une entrée en poste au cours de l'automne 2024. Le nouveau cadre prendrait alors en charge les responsabilités d'encadrement du Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) et du Service de santé et psychosocial. Avec l'accompagnement de M. Tessier, il intégrera l'ensemble des aspects de la gestion de cette direction notamment les plans de travail, la gestion budgétaire incluant le plan des effectifs et la préparation de l'accueil des étudiant(e)s en début de session. Il pourrait graduellement se familiariser avec les autres secteurs pour une prise en charge complète des responsabilités de directeur(-trice) au départ à la retraite de ce dernier. Lors du processus du plan d'effectifs pour l'année 2025-2026, nous pourrions réévaluer la pertinence de l'ajout d'un poste de cadre dans cette direction.

En vertu de la *Politique de gestion du personnel d'encadrement*, ce comité est formé de deux membres du conseil d'administration, du directeur général, d'un représentant désigné du comité local ainsi que du directeur des ressources humaines qui agit à titre d'expert-conseil.

Pour ce faire, la période de mises en candidatures est lancée. M. Éric Besner et Mme Julie Dunn manifestent leur intérêt. Aucun autre membre ne démontre de l'intérêt. Les deux représentants sont donc nommés pour siéger sur le comité de sélection. La date ciblée serait le 19 septembre pour la tenue des entrevues. Le tout pourra être reconfirmé aux membres.

Considérant que le poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes sera vacant à partir de la rentrée scolaire de l'automne 2025 avec le départ à la retraite du titulaire;

Considérant le faible ratio d'encadrement de la Direction des affaires étudiantes et la nécessité de préparer la relève au poste de direction;

Considérant l'article 6.1.3 de la *Politique de gestion du personnel d'encadrement* qui prévoit que le comité de sélection, pour un poste de cadre de direction, doit inclure deux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
Et appuyé par Mme Michèle Kama

#### **A-639.7.2.1**

D'AUTORISER LE DÉBUT DU PROCESSUS DE sélection pour le poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes dès le mois de juin 2024, pour une entrée en fonction au cours de l'automne 2024

ET DE NOMMER, À TITRE DE MEMBRES DU conseil d'administration, M. Eric Besner et Mme Julie Dunn pour siéger au comité de sélection.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.3. Adoption du projet de révision de programme de l'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)**

Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue et Service aux entreprises, présente le point.

L'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K), qui a été développée par le Cégep de Rivière-du-Loup en 2001 avait été révisée en 2015 et 2017.

Avec la refonte du diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1) en 2022, le programme JEE.0K a récemment fait l'objet d'une révision par Rivière-du-Loup. Le comité de pilotage, responsable de la mise à jour de l'AEC, a fait une analyse de la situation de travail ayant mené au référentiel des compétences du DEC. Des organismes clés dans le domaine ont aussi été sondés, afin de bien établir les compétences attendues des personnes détentrices de l'AEC. Par la suite, le comité a pu établir un nouveau référentiel de compétences pour l'AEC version 2023.

La nouvelle version de l'AEC est composée de 14 compétences et est d'une durée de 1 110 heures d'enseignement :

- 780 heures d'enseignement : cours, ateliers, laboratoires, visites, conférences;
- 330 heures d'enseignement : stages en milieu de travail (90 h + 240 h).

Cette version de l'AEC offre aux cégeps qui le souhaitent la latitude d'inclure une 15<sup>e</sup> compétence pour une durée maximale de 1 155 heures :

- en contexte professionnel, rédiger des textes en français (cégeps francophones).

Le Cégep de Valleyfield souhaite faire adopter la version 2023 de la grille avec 14 compétences obligatoires et une compétence optionnelle.

À la fin de la présentation, des questions sont posées par les membres et des précisions sont apportées quant aux heures de la formation et aux cours offerts. Le programme présenté est basé sur l'offre nationale. De plus, les différences entre le DEC et l'AEC sont détaillées par Mme Barrette.

Nous recommandons au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield d'adopter le nouveau projet de programme de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K).

Considérant la mission au Cégep de Valleyfield en matière de formation de la main-d'œuvre;

Considérant le besoin d'avoir une main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur;

Considérant que cette attestation d'études collégiales (AEC) fait partie des priorités nationales;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 27 mai 2024;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par M. Éric Besner

**A-639.7.3**

**D'ADOPTER LE PROJET DE RÉVISION DE  
programme de l'attestation d'études collégiales en  
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K).**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7.4. Adoption du projet de programme de l'attestation d'études collégiales en Techniques de gestion des ressources humaines (LCA.DT)**

Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue et Service aux entreprises, présente le point.

Afin de combler le besoin de main-d'œuvre qualifiée en soutien technique de la gestion des ressources humaines, la Direction de la formation continue offre depuis plusieurs années l'attestation d'études collégiales (AEC) en Agent en support à la gestion des ressources humaines.

Depuis le printemps 2022, un groupe d'experts incluant notre collègue Mme Sylvie Varin, conseillère pédagogique à la Direction de la formation continue (DFC), travaille à la révision de ce programme initialement créé en 2011 par le Cégep de Chicoutimi (en consortium). Cette révision était devenue nécessaire puisque le marché du travail, influencé et impacté par plusieurs facteurs économiques, politiques, sociaux et technologiques, évolue et se transforme rapidement.

En plus d'augmenter le nombre total des heures de formation de 810 heures à 945 heures, le groupe d'experts recommande quelques améliorations quant au programme d'origine, notamment :

- une plus grande maîtrise des technologies de l'information et des communications (TIC);
- une bonification majeure du volet dotation afin de mieux refléter le portrait actuel de l'employabilité et l'intégration des nouvelles stratégies de recrutement;
- le retrait du cours de comptabilité et l'amélioration du volet portant sur la rémunération;
- le prolongement du stage pour permettre une meilleure intégration des compétences acquises.

Finalement, le groupe d'experts souhaite favoriser l'inclusion en modifiant le titre du programme pour Techniques de gestion des ressources humaines.

Nous recommandons au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield d'adopter le projet de programme de l'attestation d'études collégiales (AEC) en Agent en support à la gestion des ressources humaines (LCA.DT).

Considérant la mission au Cégep de Valleyfield en matière de formation de la main-d'œuvre;

Considérant le besoin d'avoir une main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 27 mai 2024;

Il est proposé par Mme Julie Dunn  
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

**A-639.7.4**

**D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME DE l'attestation d'études collégiales en Techniques de gestion des ressources humaines (LCA.DT).**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7.5. Octroi de contrat pour les travaux d'agrandissement pour Techniques de génie mécanique et Technologie du génie civil**

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

Dans le cadre du projet de construction des laboratoires des programmes de Techniques de génie mécanique (TGM) et de Technologie du génie civil (TGC), le Cégep a procédé à un appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur qui effectuera les travaux d'agrandissement de TGM-TGC.

Durant la présentation du dossier, il est précisé que c'est le plus contrat octroyé par le Cégep, après celui de la résidence étudiante.

L'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur général a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 31 mai 2024 à 11 h :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Total (avant taxes)</b>
BAC (9154-1995 Québec Inc.)	10 714 399,00 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	11 377 027,00 \$
Sutera Inc.	12 446 666,00 \$
Norgereq Ltée	13 245 000,00 \$
Construction Di Paolo Inc.	14 428 256,92 \$
Moyenne des soumissions	12 442 270 \$

Évaluation budgétaire (mai 2024)	12 127 257 \$
----------------------------------	---------------

Le plus bas soumissionnaire conforme, BAC (9154-1995 Québec Inc.), possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Considérant que le Cégep a prévu effectuer l'agrandissement de Techniques de génie mécanique (TGM) et de Technologie du génie civil (TGC) pour la relocalisation du département de TGM et l'implantation du nouveau programme de TGC;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et portant le numéro 2024-04-23-RM-AGRAND.TGM-TGC;

Considérant les huit (8) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que cinq (5) d'entre elles ont déposé une soumission;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme et respecte le budget attribué au projet;

Considérant les recommandations favorables de la firme d'architectes GR7, de la firme d'ingénierie Services EXP inc. et de M. Robert Ranger, coordonnateur du Service des ressources matérielles;

Considérant que les travaux de construction des laboratoires des programmes de TGM et de TGC seront financés par des subventions spéciales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) totalisant 12 200 000 \$ et par une contribution du solde de fonds du Cégep de 700 000 \$;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

#### **A-639.7.5**

D'OCTROYER LE CONTRAT À BAC (9154-1995 Québec Inc.) pour les travaux d'agrandissement de de Techniques de génie mécanique (TGM) et de Technologie du génie civil (TGC) pour une somme de 10 714 399,00 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2024-04-23-RM-AGRAND.TGM-TGC;

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.6. Planification budgétaire 2024-2025**

### **7.6.1. Budget de fonctionnement 2024-2025**

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente, à titre informatif, le point et les documents s'y rattachant. Il remercie l'équipe des ressources financières, en charge de la préparation du budget.

### **7.6.2. Plan d'effectifs 2024-2025**

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point, à titre informatif.

Le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2024-2025 a été adopté par le comité exécutif le 16 avril dernier et il est déposé aux membres du conseil d'administration pour information. Par ailleurs, le plan d'effectifs fut également déposé pour consultation au syndicat du personnel de soutien et professionnel le 18 avril 2024.

Dans le cadre de la préparation du plan d'effectifs 2024-2025, des consultations par direction ont été menées auprès du personnel d'encadrement afin de recenser les besoins en main-d'œuvre pour le personnel professionnel et de soutien. En suivi de ces consultations, le comité de direction a travaillé un plan d'effectifs reflétant la poursuite des orientations ainsi que les besoins du Cégep pour la prochaine année scolaire.

Cette année, 4 facteurs furent pris en compte lors de l'élaboration du plan d'effectifs :

1. l'augmentation des allocations budgétaires pour l'année 2024-2025;
2. l'effectif scolaire anticipé en 2024-2025;
3. les besoins de fonctionnement du Cégep et de ses centres d'études collégiales;
4. les orientations du plan stratégique du Cégep 2023-2028.

Il est important de souligner que le présent exercice découle de l'augmentation des crédits budgétaires alloués au réseau collégial tel qu'annoncé dans le dernier budget du Québec 2024-2025. Cette faible hausse équivalant à 2,98 % permettra tout juste de couvrir les coûts de système des cégeps pour la prochaine année.

Voici donc les recommandations du Cégep pour le plan d'effectifs 2024-2025.

#### **A. DIRECTION DES ÉTUDES**

De façon exceptionnelle, il est recommandé de convertir avant terme le projet spécifique d'analyste à la direction des études en poste régulier à temps complet. En effet, l'évaluation effectuée jusqu'à maintenant

confirme l'atteinte des objectifs préalablement fixés pour cette nouvelle fonction. Il est à noter également que l'actuel titulaire de ce projet spécifique a une incidence sur le comblement d'un autre poste dont les difficultés récurrentes afin de combler celui-ci appuie ce changement de statut d'emploi. Ce projet spécifique, créé au plan d'effectifs 2022-2023, a pour principale responsabilité le développement et le déploiement de sondages et d'outils analytiques, dont des tableaux de bord incluant des données sur l'admission, la réussite, le cheminement scolaire et l'évolution de l'effectif du Cégep, tant à la formation régulière qu'à la formation continue. Plusieurs mesures incluses dans le Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur (PARES) nécessitent des analyses précises de nos données institutionnelles et des facteurs de réussite afin de documenter, valider et proposer des orientations pour le soutien aux étudiants.

La présence d'un aide pédagogique individuel (API) en amont dans le cheminement des étudiants est primordiale pour le soutien à la réussite. D'ailleurs, le PARES priorise le dépistage précoce, le suivi et l'accompagnement des étudiants tout au long de son parcours. Les API sont sur la première ligne et agissent comme intervenants pivots auprès des étudiants. Ils accompagnent également ceux-ci dans l'appropriation du métier d'étudiants et font partie de l'équipe de professionnels qui réaliseront des interventions au sein des programmes. Dans le but d'accroître le soutien à la réussite des étudiants et compte tenu de l'accroissement de la diversification des cheminements et de la complexification des dossiers, il est recommandé de reconduire pour une 3<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet d'aide pédagogique individuel.

Le 26 avril 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) accordait au Cégep de Valleyfield l'autorisation permanente d'offrir le programme d'études en Technologie du génie civil (221.B0). D'ailleurs, les travaux de construction des laboratoires débiteront incessamment afin d'accueillir la première cohorte étudiante à la session d'automne 2024. Afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans ce programme, il est recommandé exceptionnellement de convertir avant terme le projet spécifique de technicien en travaux pratiques en poste régulier à temps complet considérant les enjeux de rétention de l'actuel titulaire à cette fonction.

Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, il est recommandé de poursuivre le projet spécifique d'attaché d'administration au Centre de coordination École - Étudiants - Entreprises (CC3E) qui a pour principales tâches de :

- assurer la coordination de l'ensemble des stages offerts au Cégep;
- participer à l'évaluation des milieux de stage en matière de santé et sécurité au travail;
- établir des liens avec les entreprises de la région;
- assurer la gestion des bourses remises aux étudiants;

- collaborer au volet administratif et au développement institutionnel de la direction des études.

Dans la poursuite de sa stratégie visant à développer un pôle de formation et d'innovation en santé en collaboration avec divers partenaires, il est recommandé de :

- convertir, au terme des 3 années consenties selon les dispositions de la convention collective, le projet spécifique à titre de technicien en travaux pratiques en poste régulier à temps complet afin d'assurer un fonctionnement efficace du centre de simulation en santé. Cette ressource technique aura notamment pour responsabilité de faire la gestion administrative, matérielle et des horaires du centre, en plus de soutenir les enseignants dans la réalisation des scénarios de simulation immersive;
- convertir à terme le projet spécifique à titre de technicien en travaux pratiques en poste régulier à temps complet afin de mieux supporter les opérations de la clinique-école notamment accueillir les usagers de la clinique, assurer les différents suivis administratifs au niveau médical, offrir un appui à la clinique de prélèvements et répondre aux demandes d'entretien des équipements médicaux;
- maintenir pour une 3<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme d'AEC Intégration à la profession infirmière (CWA.00) ainsi que dans le programme en Soins infirmiers 180.B0;
- poursuivre pour une 2<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme en soins infirmiers 180.A0 dispensé au Centre d'études de Vaudreuil. Il est également recommandé de rehausser le pourcentage de la tâche de 42 % à 55 % en raison de l'ajout d'une troisième cohorte étudiante dans ce programme et du développement d'une nouvelle clinique-école à Vaudreuil-Dorion. Cette ressource assurera également un appui technique dans les autres lieux de formation;
- Le 26 août 2023, le MES accordait au Cégep de Valleyfield une demande de financement pour une entente de délocalisation de l'offre de formation pour le programme d'études en Techniques de physiothérapie (144.A1) ; programme détenu par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Afin d'accueillir la première cohorte étudiante à la session d'automne 2025, des travaux de construction de laboratoires, de salles de classe et d'une clinique-école débuteront en avril 2025 au Centre d'études de Vaudreuil. Donc, il est proposé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques, qui, en sus de ses tâches normales à compter de la session d'automne 2025, aura pour responsabilités dès la session d'hiver 2025 :
  - de procéder aux achats du matériel nécessaire pour équiper les

- laboratoires, les classes et la clinique-école;
- de développer les procédures d'utilisation et d'entretien des équipements;
  - de préparer les protocoles de laboratoire qui seront offerts aux étudiants;
  - de supporter l'aménagement des locaux.

Considérant la volonté du Cégep de poursuivre le développement des activités de formation, d'assurer la croissance des effectifs étudiants et de doter le Centre d'études de Vaudreuil des services nécessaires à son essor, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de concierge de résidence pour une 2<sup>e</sup> année afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance des lieux et des personnes lors des heures d'ouverture du Centre ainsi que la réalisation des travaux de maintenance. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation.

Pour le Centre d'études collégiales de Saint-Constant, il est proposé de :

- convertir, au terme des 4 années consenties selon la convention collective, le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle à titre de technicien en travaux pratiques et de rehausser le pourcentage de la tâche de 63 % à 79 % afin d'assurer le fonctionnement de la matériathèque pour le programme Techniques d'éducation spécialisée. En effet, cette ressource veille à l'entretien, aux commandes, aux prêts et à la supervision du matériel de la matériathèque. Elle offre également un soutien aux étudiants et aux enseignants qui utilisent le matériel disponible. Cette ressource offrira également ses services à d'autres tâches complémentaires au Centre d'études collégiales de Saint-Constant.
- maintenir le projet spécifique à titre de concierge de résidence (quart de soir) qui est demeuré vacant depuis sa création au plan d'effectifs 2020-2021, et ce, malgré les multiples tentatives de recrutement. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation;
- maintenir pour une 3<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1 afin d'assurer notamment :
  - le soutien à la logistique ainsi que la surveillance d'examen pour les étudiants référés par le Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE) aux 2 centres d'études collégiales;
  - les suivis administratifs et logistiques découlant des initiatives reliées à la réussite notamment des programmes de tutorat et du camp pédagogique;
  - un support administratif en collaboration avec les conseillers pédagogiques dans le développement des nouveaux programmes de formation et la mise à jour des programmes existants.

Les coûts salariaux engendrés par l'ajout de ces ressources seront assumés à même le budget de fonctionnement.

## B. DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE

Le MES accorde aux cégeps des ressources financières afin de permettre aux adultes d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences par rapport à celles qui sont décrites dans les programmes d'études menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC) par la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). La RAC a donc pour objectifs d'accroître le nombre de diplômés et ainsi accroître la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. L'annexe C111 prévoit à cet effet certaines sommes visant à soutenir le déploiement et le maintien d'une offre de services en RAC. Par ailleurs, il faut souligner que les activités actuelles de la RAC permettent à la Direction de la formation continue de dégager des marges nettes de profit d'environ 65 % des revenus engendrés. Pour tous ces motifs, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de conseiller pédagogique attiré à la RAC.

Puisque le service aux entreprises reçoit un nombre élevé de demandes de services-conseils, il est recommandé de poursuivre pour une 4<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet de conseiller pédagogique afin d'assurer le démarchage et le développement de la clientèle auprès d'entreprises et d'organismes susceptibles d'avoir des besoins en formation et de renforcer le maillage avec les différents partenaires. De plus, l'annexe R106 volet 2 permet d'assurer le salaire de cette ressource.

Depuis les dernières années, Services Québec ne réfère presque plus de clientèle pour les cours crédités de la formation continue. Incidemment, les activités de recrutement d'étudiants deviennent primordiales afin de palier à cette perte d'inscription. Il faut davantage miser sur la promotion et les communications. De plus, l'agrandissement du Centre d'études de Vaudreuil entraînera une utilisation accrue de l'agente de soutien administratif en place délaissant ainsi les tâches assignées par la direction de la formation continue notamment la gestion des tests d'évaluation de français (TEF). Par conséquent, il est proposé de créer un projet spécifique à temps partiel (60 %) à titre de agent de soutien administratif, classe 1 qui aura pour responsabilités notamment :

- le support aux activités de recrutement, de communication et de promotion des services de la formation continue ;
- la gestion des listes d'intérêt pour les formations créditées et les séances d'information, l'envoi des infolettres et la réponse aux demandes d'informations sur les réseaux sociaux ;
- la gestion découlant des demandes d'administration des tests d'évaluation de français (TEF) ;

- le remplacement et le support à l'agente de soutien administratif à l'accueil, au besoin.

## C. DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

### Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE)

À l'automne 2023, le SAIDE encadrera 76 étudiants au Centre d'études collégiales de Saint-Constant et 6 étudiants au Centre d'études de Vaudreuil pour le secteur régulier. Il encadrera aussi 12 étudiants inscrits à la formation continue. La proportion d'étudiants SAIDE au CEC de Saint-Constant soit 76/257 (30 %) est la même que celle enregistrée pour Valleyfield 561/1880 (30 %). Cependant, les étudiants de Saint-Constant sont proportionnellement plus âgés et donc plus nombreux à détenir un statut d'étudiant-parents, ce qui entraîne des défis organisationnels pour eux et un appui plus marqué du service. Cela confirme donc le besoin d'attirer une ressource dédiée au SAIDE responsable de l'ouverture des plans de service, du suivi des étudiants et d'un rôle-conseil auprès des enseignants aux deux centres d'études de Saint-Constant et de Vaudreuil. Par ailleurs, en plus du SAIDE, cette ressource supporte dans les deux centres le service psychosocial, le plan d'action sur les violences à caractère sexuel (VACS) et celui en santé mentale (PASME). L'intention du Cégep d'offrir plus de cours à Vaudreuil-Dorion aura probablement pour effet d'augmenter le nombre de personnes se prévalant du service du SAIDE et du service de consultation psychosocial à ce centre d'étude comme on l'a constaté pour Saint-Constant. Dans ces circonstances, il est recommandé de maintenir pour une 3<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à titre de conseiller en services adaptés pour répondre aux besoins des étudiants fréquentant nos centres d'études collégiales.

### Vie étudiante

Présentement, la Direction des affaires étudiantes supporte le développement de 13 équipes sportives du Noir et Or. Chacune de ces équipes doit être représentée lors des rencontres avec le RSEQ, ce qui prend un temps considérable dans la tâche du conseiller à la vie étudiante aux sports. Chaque équipe a aussi son groupe d'entraîneurs à superviser de même que les étudiants à suivre sur le plan scolaire. Au-delà de l'encadrement de nos équipes du Noir et Or, plusieurs autres activités ou événements sportifs sont organisés sur une base régulière (tournois à l'interne, course à pied, banquet de football, gala des activités étudiantes, etc.). Cette ressource offrira également ses services au Centre d'études collégiales de Saint-Constant. Pour ce faire, il est proposé de poursuivre pour une 3<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en loisirs qui, en sus de participer aux tâches ci-dessus, s'impliquera notamment :

- à la création de nouvelles équipes sportives du Noir et Or ainsi qu'au recrutement d'étudiants et d'entraîneurs;
- à l'animation de milieu et au support d'activités institutionnelles;

- au développement d'une offre de service au Centre d'études collégiales de Saint-Constant.

Les coûts salariaux engendrés par ces ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement du Cégep.

#### **D. DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Compte tenu de la réorganisation de certaines tâches au sein du service des ressources financières, il est recommandé d'abolir le poste d'agent de la gestion financière et de créer un poste régulier à temps complet d'analyste qui aura notamment pour nouvelles tâches de :

- agir à titre d'expert conseil pour les problèmes de sources financières (budget), entre autres les problématiques reliées au logiciel CLARA et proposer des solutions;
- coordonner et assurer l'implantation de programmes et leur mise à jour, voir au respect des échéanciers et proposer les correctifs nécessaires;
- faire des analyses pour optimiser les ressources financières et la gestion de la trésorerie du Cégep;
- analyser les nouvelles normes comptables et les nouvelles sources de financement (certifications de crédit particulières) afin d'en faire l'application dans la comptabilité du Cégep.

Les coûts salariaux engendrés par cette conversion sont assumés à même le budget de fonctionnement du Cégep.

#### **E. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Le soutien pédagogique numérique aux étudiants et aux enseignants a grandement augmenté au cours des dernières années et est devenu une nécessité dans le cadre du Plan d'action numérique (PAN). Il faut aussi mentionner l'augmentation du soutien en lien avec les mesures de sécurité informatiques supplémentaires mises en place. Qui plus est, de nouveaux services sont demandés, entre autres par la Direction des affaires étudiantes et la Direction des études, afin d'offrir un meilleur accueil technologique aux étudiants et mieux les accompagner avant et pendant leur rentrée. Pour les enseignants, il faut offrir plus de soutien technique avec les outils tels que Moodle, Teams et Teaméo et il faut offrir un meilleur accompagnement technique dans l'espace numérique. Dans ce contexte, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet de technicien en informatique, classe principale ayant pour principales responsabilités la prise en charge du soutien technique étudiant et enseignant.

De manière à assurer la sécurité des systèmes informatiques du Cégep et de procéder à l'implantation et aux suivis des mesures de sécurité exigées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, il est

recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre d'analyste informatique en sécurité de l'information.

Les coûts salariaux engendrés par ses ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement.

#### **F. DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES, DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET DES COMMUNICATIONS (DACDIC)**

Depuis les dernières années, les besoins en termes de communication ont augmenté considérablement au sein du Cégep. Les principales directions soutenues par la DACDIC ont également accru leurs besoins. Par ailleurs, les défis à relever en matière de recrutement étudiant sont de plus en plus importants et complexes nécessitant des plans de promotion spécifiques et évolutifs. Dans ce contexte, il est recommandé de reconduire pour une 3<sup>e</sup> année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de conseiller en communication, qui aura comme principales tâches de :

- soutenir les besoins de communication, de promotion et de recrutement étudiant à la Direction de la formation continue, en misant sur nos plateformes numériques, incluant le développement d'une stratégie de diffusion de bons coups, plans de sponsorship annuels, etc.;
- poursuivre le développement du site Web et soutenir les besoins inhérents à celui-ci;
- soutenir les besoins découlant des travaux de la marque-employeur;
- soutenir les projets spéciaux de partenariat lié à la promotion et au recrutement étudiant, notamment avec le CISSS de la Montérégie-Ouest;
- soutenir les différents besoins de communications externes et internes des directions, en collaboration avec la directrice et la technicienne en information (ex. : organisation de la cérémonie de fin d'études, implantation et déploiement du nouveau site Web, etc.).

Les coûts salariaux associés à cette ressource sont assumés à même le budget de fonctionnement.

À la fin de la présentation, M. Lecompte exprime le souhait de voir s'ajouter un comité statutaire de vérification et d'audit pour départager les rôles et les responsabilités du comité exécutif. Il exprime sa préoccupation quant au poids des décisions prises par le comité exécutif et l'importance de créer des comités statutaires découlant du CA. M. Rémillard précise que le modèle du comité exécutif actuel existe aussi dans le réseau collégial. Par ailleurs, le troisième comité pourra être réévalué ajoute-t-il, tout en tenant compte de la disponibilité et de l'intérêt des membres du CA. M. Bolduc ajoute que le conseil d'administration demeure consulté et impliqué dans plusieurs dossiers. Une belle

évolution a été observée depuis les dernières années, mais à titre de président, il demeure ouvert de poursuivre en ce sens pour améliorer la gouvernance, s'il y a lieu.

### **7.6.3. Adoption du budget de fonctionnement 2024-2025**

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

La préparation du budget de fonctionnement 2024-2025 a été réalisée en considérant les paramètres budgétaires déposés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 3 mai dernier et les hypothèses de la page 3 du document joint (Budget de fonctionnement 2024-2025).

En suivi de l'analyse détaillée du projet de budget de fonctionnement au comité exécutif du 28 mai 2024, ce dernier vous est déposé pour adoption au conseil d'administration du 11 juin 2024.

À la fin de la présentation, M. Éric Besner questionne afin de savoir ce qui est prévu pour utiliser le solde de fonds non-affecté, ce à quoi répond M. Legoux précise que d'autres projets, notamment liés à l'acquisition de la Cité des Arts et des Sports ou d'autres, pourront être financés, en partie ou en totalité, par le solde de fonds. Des suivis seront faits en temps opportun auprès du CA, en fonction des dépenses allouées aux divers projets à venir.

Considérant les paramètres budgétaires déposés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour l'année financière 2024-2025;

Considérant les hypothèses pour l'élaboration du budget de fonctionnement de 2024-2025;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif du 28 mai 2024;

Il est proposé par M. Éric Besner  
Et appuyé par M. Hugo Lachance

**A-639.7.6.3**

D'ADOPTER LE BUDGET DU FONDS DE fonctionnement pour l'année 2024-2025 tel que présenté par la Direction du Cégep, dont les revenus s'élèveront à 45 868 033 \$ et les dépenses à 45 868 033 \$ pour un équilibre budgétaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 7.6.4. Budget d'investissement 2024-2025

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

À l'automne 2023 le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) nous confirmait notre budget d'investissement total pour l'année 2023-2024 pour un montant de 2 419 881 \$ alors qu'il était de 4 031 251 \$ pour l'année 2022-2023. Cette coupure est attribuable à un nouveau mode de calcul basé principalement sur le déficit du maintien d'actifs de chacun des Cégeps du réseau.

Dans son plan décennal, basé sur le Plan québécois des infrastructures du gouvernement, le MES a prévu pour l'année 2024-2025 que nous devrions recevoir une somme dédiée pour l'investissement de 2 389 053 \$ selon les catégories suivantes :

• Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)	794 033 \$
• Informatique et plan d'action numérique (PAN) :	234 820 \$
• Réfections et transformations (R&T)	<u>1 360 200 \$</u>
<b>Total</b>	<b>2 389 053 \$</b>

La confirmation du MES pour l'année 2024-2025 de ces enveloppes se fera ultérieurement, mais nous prévoyons utiliser ces sommes et des réserves des années antérieures de la façon suivante pour chacune des trois catégories.

##### **Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)**

Le comité, mandaté pour faire l'analyse des demandes émanant des différents services et départements au regard du MAOB, était composé de :

- Sophie Gamache, gestionnaire administrative à l'approvisionnement;
- Dominic Laliberté, coordonnateur et enseignant du programme de Techniques de laboratoire : chimie analytique;
- François Sauvé, directeur adjoint des études;
- Sylvain Legoux, directeur des services administratifs;
- Robert Ranger, coordonnateur des ressources matérielles;
- Vincent Lalancette-Chayer, coordonnateur et enseignant du programme de Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle;
- Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information;

Ce comité recommande d'attribuer l'enveloppe MAOB prévue au plan décennal et des réserves MAOB antérieures pour 780 799,23 \$ conformément au document joint.

### **Informatique et plan d'action numérique (PAN)**

L'analyse des besoins informatiques a été faite par la Direction des technologies de l'information et présentée aux membres du comité MAOB. Comme l'enveloppe devant remplacer le PAN n'est pas encore connue, il est recommandé de faire l'acquisition de solutions informatiques pour un total de 403 145,35 \$ (voir document joint) à partir des allocations antérieures non utilisées du PAN et de la réserve MAOB informatique.

### **Réfections et transformations (R&T)**

Les travaux et l'analyse des besoins au regard des enveloppes de R&T se font en continu et chevauchent souvent deux années financières. Dans le cas d'un dépassement des dépenses par rapport à l'allocation autorisée par le MES, la différence pourrait être assumée par le solde de fonds du Cégep.

Liste des travaux d'envergure prévus à imputer à l'année financière 2024-2025 dans la catégorie réfections et transformations :

Été 2024 à imputer à l'année financière 2024-2025

• Réfection des fenêtres de l'aile A (dépassement de la subvention)	360 200 \$
• Réfection du G 300	<u>1 000 000 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>1 360 200 \$</b>

Dans tous les cas notre règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction sera respecté.

Considérant l'obligation du Cégep d'adopter un budget d'investissements annuel;

Considérant l'analyse et les recommandations faites par le comité du budget MAOB et des directions impliquées;

Considérant la recommandation favorable du comité exécutif;

Il est proposé par M. Etienne Leduc  
Et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

**A-639.7.6.4**

D'adopter le budget des investissements pour l'exercice 2024-2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.7. Acquisition de la cité des Arts et des Sports - ABROGÉ LE 16 JUIN 2025 (résolution A-650.7.2)**

*Mme Marie-Claude Côté quitte la séance pour le traitement de ce point à 19 h 41.*

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs présente le point.

### **Historique de la Cité des Arts et des Sports :**

En 1966, le Séminaire de Valleyfield, avant qu'il devienne un CÉGEP, faisait un premier don d'une partie de son terrain du 169 Champlain (2 991.2 m<sup>2</sup> au sud-est, donnant sur la rue Saint-Thomas) à la Cité des Arts et des Sports (CAS). L'acte de vente prévoit alors une clause résolutoire, un droit de premier refus pour notre institution et une servitude perpétuelle afin de « conserver la vocation éducationnelle, récréative, artistique, culturelle et sportive de l'immeuble situé au 100 rue St-Thomas et à être utilisé à des fins publiques, par les étudiants du Collège, par les citoyens de la ville et de la région ».

En 2010, dans le cadre de la préparation des Jeux du Québec, des protocoles tripartites ont été signés entre le Cégep, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la CAS.

Un premier protocole de construction prévoit un investissement de 500 000 \$ par le Cégep et la modification des règlements généraux de la CAS pour y inclure deux sièges de « représentants du Cégep » au sein du nouveau conseil d'administration de la CAS.

Un deuxième protocole d'utilisation prévoit d'accorder un droit d'utilisation par le Cégep des locaux de l'immeuble de la CAS à la hauteur de 42 heures à un taux couvrant seulement les coûts d'opération. Ce deuxième protocole prévoit aussi un modèle de partage des coûts d'opération et d'entretien du stade synthétique.

En 2011, le Cégep faisait un deuxième don de terrain de 2 588,5 m<sup>2</sup>. L'acte de vente prévoit, encore une fois, une clause résolutoire, un droit de premier refus pour le Cégep et une servitude perpétuelle afin que le bâtiment conserve sa vocation initiale.

### **Cession du bâtiment :**

En avril 2023, après plusieurs années d'un financement insuffisant, la CAS a annoncé à la Ville son désir de céder le bâtiment. Le Cégep et la Ville se sont alors rencontrés et ont convenu d'analyser et d'explorer de part et d'autre les alternatives possibles pour la reprise du bâtiment.

Le 13 juin 2023, le CA du Cégep autorisait M. Marc Rémillard, directeur général, et M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, à explorer les scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la CAS et de déléguer le comité exécutif pour le suivi du partenariat et l'analyse des scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la CAS.

Le 26 juin 2023, une rencontre à l'hôtel de ville a eu lieu afin d'explorer la possibilité que la Ville et le Cégep puissent reprendre l'immeuble ensemble. Cette solution n'était pas envisageable pour la Ville.

Le 3 octobre 2023, une rencontre entre les 3 organismes (Ville, Cégep et CAS) a eu lieu à l'hôtel de ville. Les représentants de la CAS ont à nouveau mentionné la volonté de l'organisme de se départir de l'immeuble et ont manifesté leur souhait de ne pas provoquer de bris de service pour les usagers. La Ville a mentionné son grand intérêt à devenir propriétaire de la piscine ou encore d'en être locataire. De plus, il a été mentionné que le service de piscine municipale était un service essentiel pour les citoyens. Le Cégep a réitéré ses droits au regard de la reprise éventuelle de l'immeuble de la CAS.

Le 2 novembre 2023, le CA de la CAS entérinait une résolution afin de poursuivre les pourparlers avec le Cégep pour vendre ou de céder en faveur de ce dernier.

Le 28 novembre 2023, le CA du Cégep autorisait M. Marc Rémillard et M. Sylvain Legoux à :

- Poursuivre les démarches menant au transfert pour la reprise de l'immeuble de la CAS à la valeur du solde de l'hypothèque qui y est rattachée;
- Demander une autorisation de financement au ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- De négocier avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield un bail pour la location à long terme de la partie de l'immeuble construit en 1967.

Depuis décembre dernier, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a été mandatée pour nous accompagner dans la transaction immobilière. Des mandats ont aussi été donnés à des professionnels pour la vérification diligente et au notaire pour la révision du bail et la transaction immobilière.

La demande d'autorisation de financement et un montage financier (voir l'annexe 1) a aussi été déposé au MES, nous sommes en attente d'une réponse de leur part.

Depuis le 31 janvier 2024, quatre rencontres ont eu lieu avec les représentants de la Ville pour négocier l'utilisation des espaces et les conditions d'un bail à long terme.

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, une présentation du bail a été faite aux représentants de la Ville. Nous sommes toujours en attente d'un retour de leur part.

Il est opportun d'autoriser l'achat officiel du bâtiment de la Cité des Arts et des Sports et de convenir avec l'organisme mandataire (la CAS) d'une date de prise de possession des lieux au 1<sup>er</sup> octobre 2024, ce qui laissera suffisamment de temps afin de convenir de la finalité du bail de location de la piscine avec la ville de Salaberry-de-Valleyfield.

En suivi de la présentation, quelques questions sont posées par les membres. Les négociations doivent se poursuivre avec les représentants de la Ville pour espérer régler les modalités entourant le bail commercial. De plus, advenant que la Ville ne voudrait pas assurer la gestion de la piscine, d'autres options pourront être envisagées sur l'utilisation du lieu par le Cégep. Il est aussi souligné que des estimés financiers ont été réalisés pour évaluer ce que peut valoir ce type de bâtiment neuf et la valeur des espaces de stationnement. À cet effet, il est souligné que le positionnement du bâtiment demeure très stratégique pour les besoins futurs du Cégep.

Les membres s'expriment en faveur de l'acquisition considérant les besoins du Cégep et le positionnement stratégique du bâtiment.

Les membres seront informés des suites du dossier avec la Ville.

Des modifications sont apportées à la résolution finale.

Considérant les contributions significatives faites par le Cégep de Valleyfield qui se sont concrétisées par le don des deux terrains et par les investissements réalisés dans le bâtiment de la Cité des Arts et des Sports;

Considérant la clause résolutoire de l'acte notarié qui lie ces terrains au Cégep;

Considérant la clause de premier refus de l'acte notarié en faveur du Cégep;

Considérant les avantages de maintenir le partenariat entre la Ville de la Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et la Cité des Arts et des Sports pour l'utilisation optimale des installations sportives au bénéfice de la communauté;

Considérant la volonté du Cégep de posséder des plateaux sportifs diversifiés et modernes afin de donner ses cours et de les rendre disponibles à la communauté collégiale;

Considérant que le Cégep souhaite faire exécuter la clause résolutoire ou de se prévaloir de la clause de premier refus qui lui permet de redevenir propriétaire des terrains et par conséquent de l'immeuble de la Cité des Arts et des Sports;

Considérant que dans le contexte de la hausse de l'effectif étudiant, le Cégep aura des besoins de plateaux sportifs additionnels;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été faite au ministère de l'Enseignement supérieur pour la reprise d'une partie de l'immeuble de la Cité des Arts et des Sports et la reconnaissance de ces espaces;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson

Et appuyé par Mme Laurence Demers

du solde des prêts relié à l'agrandissement de 2011 évalué à 2.33 M\$ en date du 3 juin 2024;

ET D'AUTORISER LE PRÉSIDENT DU CONSEIL d'administration et le directeur général du Cégep à signer tous les documents relatifs à la transaction;

**ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ  
ABROGÉ LE 16 JUIN 2025  
(résolution A-650.7.2)**

#### **7.8. Adoption du protocole d'utilisation de la salle Albert-Dumouchel avec Valspec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs présente le point. Les documents ont été reçus aujourd'hui tardivement. Le point est reporté à une prochaine séance.

*Mme Marie-Claude Côté revient dans la salle à 20 h 10.*

#### **7.9. Renouvellement du bail pour le Centre d'études collégiales de Saint-Constant**

M. Etienne Leduc, directeur des études, présente le point.

Le Cégep de Valleyfield offre les programmes de Sciences humaines (300.A1), de Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) et le cheminement Tremplin DEC (081.06), au Centre d'études collégiales (CEC) de Saint-Constant depuis la session d'automne 2019. Il y est aussi offert des programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) de la Formation continue, et, en soirée, cinq certificats universitaires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Lors de sa première année d'activité, le Cégep occupait exclusivement le rez-de-chaussée du 121, rue Saint-Pierre, partageant les lieux avec la bibliothèque municipale de la Ville de Saint Constant, au 2e étage. À l'été 2020, le CEC aménageait sur deux étages complets (26 988,3 pieds carrés), offrant ainsi un milieu de vie collégial intéressant. Depuis l'automne 2022, et à la suite des derniers travaux d'aménagement, les étudiant(e)s du CEC de Saint-Constant accédaient aux mêmes services offerts au campus principal.

Environ 275 étudiant(e)s le fréquentent chaque session, ce qui a mené le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) à reconnaître sa permanence officielle à l'été 2022. Quatre cohortes de Sciences humaines et trois de Techniques d'éducation spécialisée ont été diplômées depuis l'ouverture du Centre.

Le 15 janvier 2024, le maire de Saint-Constant, M. Jean-Claude Boyer, a mentionné pour la première fois son intention de vendre le Quartier de la gare, lors d'une rencontre en présence entre le Cégep de Valleyfield, le recteur de

l'UQAM, M. Stéphane Pallage, et le député fédéral de La Prairie, M. Alain Therrien. C'est donc en février dernier que le Cégep a appris, lors d'une rencontre virtuelle avec le maire de Saint-Constant, qu'un acheteur privé est sur le point d'acheter le Quartier de la gare. Cette nouvelle information précipite des négociations pour renouveler le bail du Cégep à cet endroit, le bail se terminant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

La Ville de Saint-Constant et l'acquéreur à venir du bâtiment que loue le Cégep sont d'accord pour que le bail soit renouvelé et signé avec la municipalité avant la transaction immobilière. Les espaces occupés demeurent les mêmes. Les modalités financières prévoient une indexation annuelle ajustée à l'IPC et ne dépassant pas 3,5 % par année. De son côté, le Cégep s'engage dans un bail de 8 ans, avec deux années d'option, et ajoute un premier droit de refus en cas de vente par le propriétaire.

Pour la durée du bail, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2032, le taux de loyer minimum de base est fixé à 21,59 \$ du pied carré de superficie locative des lieux loués, soit, pour la première année, 582 726,51 \$, payable à l'avance par versements mensuels, égaux et consécutifs de 48 560,54 \$ chacun, plus les taxes applicables. Le montant total du bail, à termes, se chiffre à 4 661 812,08 \$.

La totalité du loyer est assumé par une allocation provenant du MES.

Considérant que la municipalité de Saint-Constant offre de signer le bail avant l'acte de vente de sa propriété à un nouveau Locateur;

Considérant comme étant satisfaisants les paramètres généraux du bail présentement en négociation;

Considérant que le Locateur a acquis l'Emplacement (tel que ce terme est ci-après défini) afin de pouvoir revitaliser le centre-ville de Saint-Constant et promouvoir le développement économique local, et que ce nouveau Locateur désire que la majeure partie de l'édifice soit dédiée à la formation collégiale sous l'appellation « Centre d'études collégiales du Cégep de Valleyfield à Saint Constant ») auquel désire participer le Locataire;

Considérant que le loyer exigé est de 21,59 \$ du pied carré, et que les éventuelles augmentations annuelles s'en tiennent à des majorations qui suivent l'IPC, mais en se limitant à une hausse maximale annuelle de 3,5 %;

Considérant le Locateur consent au terme de 8 ans tel que souhaité par le Cégep;

Considérant que les autres caractéristiques du bail restent semblables au bail arrivant à échéance;

Il est proposé par M. Éric Besner  
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield, à signer tous les documents requis pour obtenir un nouveau bail pour le Centre d'études collégiales de Saint-Constant d'une durée de huit (8) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2032.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **8. Points d'information**

#### **8.1. Reddition de comptes annuelle des services autofinancés (SF-21-PO-01) – pour 2024-2025**

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

Le 23 novembre 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport qui contenait des remarques et des recommandations pour les cégeps, notamment sur les services autofinancés.

Le 8 juin 2021, le Cégep de Valleyfield adoptait sa propre politique (SF-21-PO-01) portant sur les services autofinancés (voir document joint). Cette politique sert essentiellement de cadre de référence pour mieux informer annuellement les administrateurs du Cégep sur les activités autofinancées, les partenariats et leurs tarifications et, le cas échéant, la modulation des frais et des loyers accordés par le Cégep.

Un tableau synthèse (annexe 1- SF-21-PO-01)) contenant les montants impliqués en lien avec les services autofinancés vous est présenté en pièce jointe pour l'année financière 2024-2025. Ce tableau présente par catégories le type de service autofinancé, la valeur des services offerts et, le cas échéant, la justification des modulations.

M. Rémillard profite de ce dernier point pour saluer et remercier M. Legoux, qui quitte à la retraite. Il souligne l'ensemble des fonctions qu'il a occupé qui témoigne d'une grande expertise, d'une rigueur. Les membres saluent son travail à leur tour et le remercie.

#### **8.2. Du président**

M. Bolduc partage son expérience lors de la Cérémonie de fin d'études qui s'est tenue le 29 mai dernier au Cégep. Il a grandement apprécié cet événement et salue le travail des équipes derrière l'organisation de la soirée. Il a également participé au comité consultatif du Plan stratégique le 3 juin. Finalement, il a représenté le Cégep lors du Gala annuel de la Chambre de commerce et d'Industrie Vaudreuil-Soulanges où l'organisation a bien rayonné le 6 juin dernier. En conclusion, il rappelle l'importance de compléter le sondage d'appréciation qui sera acheminé aux membres et analysé par le comité de gouvernance et

d'éthique, dans le but d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des séances l'an prochain.

### **8.3. Du directeur général**

#### **8.3.1. Revue de presse du 15 mars au 24 avril 2024**

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse, s'ils le souhaitent.

#### **8.3.2. Rapport du vérificateur général du Québec**

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance du rapport du vérificateur général du Québec. Il précise que le chapitre deux concernait les infrastructures du réseau collégial. Il porte une attention à la page 45 du document.

Autre sujet :

Pour conclure, M. Rémillard précise que la signature des conventions collectives est pratiquement réglée pour un contrat d'une durée de 5 ans. Un calendrier des prochaines étapes est prévu pour le paiement aux employé(e)s concerné(e)s.

### **8.4. Du directeur des études**

#### **8.4.1. Statistiques d'admission par programme au 3<sup>e</sup> tour pour l'automne 2024**

M. Leduc présente aux membres les statistiques d'admission par programme au 3<sup>e</sup> tour pour l'automne 2024. Les données sont encore très positives, particulièrement en Sciences de la nature. Les programmes techniques en génie ont également connu de très bons résultats. À Saint-Constant, les résultats sont également meilleurs dans tous les programmes, sauf pour un profil en Sciences humaines.

#### **8.4.2. Bilan du plan de travail de la Commission des études 2023-2024**

M. Leduc invite les membres à prendre connaissance du bilan du plan de travail de la Commission des études 2023-2024.

### **9. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale**

À l'article 5.8 du Règlement n°1 portant sur la régie interne, il est prévu que, durant la période estivale, le comité exécutif peut se voir confier les pouvoirs du conseil d'administration pour tout point nécessitant une décision, et ce, par simple résolution.

À sa première assemblée de l'automne, le conseil d'administration entérine les décisions qui relèvent normalement du conseil d'administration, mais qui ont été prises par le comité exécutif durant cette période.

Il est proposé par M. Éric Besner  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-639.9**

DE DÉLÉGUER LES POUVOIRS DU CONSEIL d'administration au comité exécutif pour tout point nécessitant une décision relevant du conseil durant la période estivale 2024, et ce, à compter de la présente assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. Huis clos**

Mme Marie-Claude Côté quitte à 20 h 45 en raison des sujets abordés à la séance en huis clos.

À 20 h 44

Il est proposé par M. Marc Rémillard  
Et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

**A-639.10**

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration siège à huis clos, EXCEPTÉS LES DIRECTEURS POUR LA PREMIÈRE PORTION, ENSUITE ILS QUITTERONT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **10.1. Rapport sur l'avenir de la bibliothèque Armand-Frappier**

En 1997, le Cégep de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield fusionnaient leurs bibliothèques afin de créer la bibliothèque Armand-Frappier qui est, depuis, dans les murs du Cégep. Une première entente de 20 ans fut signée, puis renouvelée en 2017 pour un terme de 10 ans. Cette entente viendra à échéance en 2027.

Au printemps 2023, un mandat a été confié à une consultante ayant une bonne connaissance du réseau collégial, ainsi que de la gestion des bibliothèques en milieu collégial. Une première analyse comparative avec trois bibliothèques de cégep a été amorcée afin d'identifier les avantages et les déficits de notre bibliothèque par rapport à ces dernières. Les données telles que les surfaces, les espaces disponibles pour les étudiant(e)s, les caractéristiques de la collection (nombre, diversité et âge), le nombre d'emprunts, le nombre d'usagers, etc. ont été pris en compte. S'ajoutent à cela, l'analyse de la structure

de gouvernance ainsi que de la gestion des opérations, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et financières.

Le rapport de la consultante a été présenté au conseil d'administration du Cégep à la séance du 13 juin 2023 et au conseil d'administration de la corporation de gestion de la bibliothèque (4 représentants de chacune des 2 organisations), où il a été convenu d'analyser les bénéfices et les défis que comporte l'entente actuelle, en plus de nourrir les réflexions quant au renouvellement ou non de l'entente à échéance. Ce plan d'action assurait ainsi de donner aux deux partenaires le temps de planifier la suite du dossier. L'échéancier de travail devait nous permettre de faire le point à la fin de l'année 2023.

Du côté du Cégep, un comité institutionnel a été formé. Il avait comme mandat de guider la réflexion et la consultation sur le développement de la bibliothèque Armand-Frappier et du partenariat avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Le rapport de ce comité est joint en annexe.

Du côté de la Ville, aucune analyse n'a été produite à la suite de la rencontre du CA de la Corporation de la bibliothèque en juin 2023. Un mandat intitulé « Analyse diagnostique de la bibliothèque Armand-Frappier et ses points de service » a été octroyé par le conseil municipal le 27 mai dernier, mais nous ne connaissons pas la portée exacte de ce mandat.

Le présent rapport a été présenté aux cadres. De plus, il a aussi été soumis à la commission des études, lors de la séance du 27 mai dernier, qui recommande au conseil d'administration d'adopter l'orientation retenue par le comité institutionnel.

Ensuite, le rapport a été présenté le 28 mai au comité de gestion de la bibliothèque qui regroupe deux employés de chaque organisation. La directrice générale de la Ville était présente et a confirmé que le conseil municipal réfléchissait déjà à une hypothèse de relocalisation de la bibliothèque et que la dimension de cette dernière serait d'environ 30 000 pieds<sup>2</sup> en lien avec les besoins des citoyens. Présentement, la bibliothèque Armand-Frappier est d'une dimension de 17 000 pieds<sup>2</sup> (environ 8 500 pieds<sup>2</sup> pour chaque partenaire).

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

Considérant le protocole d'entente 2017-2027 entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Cégep de Valleyfield portant sur la bibliothèque Armand-Frappier qui prend fin le 31 mars 2027;

Considérant le rapport de juin 2023 de la consultante Madame Carole Lavallée portant sur l'analyse comparative entre la bibliothèque Armand-Frappier et trois bibliothèques collégiales qui démontre un important déficit sur la mission du volet collégial de la bibliothèque Armand-Frappier;

Considérant le rapport du comité institutionnel de juin 2024 portant sur l'avenir de la bibliothèque Armand-Frappier et la recommandation principale de ne pas renouveler le présent protocole d'entente de gestion de la bibliothèque Armand-Frappier;

Considérant la section VII du protocole d'entente portant sur la bibliothèque et des modalités de renouvellement;

Considérant l'avis favorable à ne pas renouveler le partenariat en 2027 émis par voie de résolution à la commission des études du 27 mai 2024;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par M. Éric Besner

**A-639.10.1**

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP de Valleyfield confirme au conseil d'administration de la corporation de gestion de la bibliothèque Armand-Frappier son intention de ne pas renouveler l'actuel protocole d'entente 2017-2027 entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Cégep de Valleyfield portant sur la bibliothèque Armand-Frappier, ce protocole prendra fin le 31 mars 2027.

QUE DES DISCUSSIONS SOIENT ENTAMÉES rapidement afin de convenir des modalités pour assurer une transition harmonieuse et ultimement la cessation des activités communes et de redistribution des actifs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10.2. Modification de la Politique de gestion du personnel d'encadrement – AG-01-PO-01**

Les conditions de travail du personnel d'encadrement des cégeps sont en grande partie incluses dans un règlement national intitulé Règlement

déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel qui a été modifié en marge des négociations des conventions collectives du secteur public pour le contrat de travail 2020-2023.

Ce règlement prévoit que les cégeps doivent adopter par résolution une politique de gestion pour leur personnel d'encadrement (article 261) qui est le fruit d'un travail commun entre le Cégep de Valleyfield et la section locale de l'Association des cadres des collèges du Québec. Elle traite de certaines conditions de travail du personnel d'encadrement, notamment sur les éléments énumérés au chapitre XVI du Règlement.

Par ailleurs, elle constitue un guide dans la prise des décisions relatives à la gestion du personnel d'encadrement afin de promouvoir individuellement et collectivement un milieu de travail sain, motivant et axé sur le développement et l'épanouissement des cadres.

Vous trouverez ci-joint ces trois documents :

- Le tableau qui compare la politique actuelle à celle proposée;
- La politique actuelle en vigueur depuis le 5 février 2019;
- Le projet de politique qui vous est soumis pour adoption.

Plusieurs rencontres de travail ont eu lieu entre les représentant(e)s de la section locale des cadres et la direction du Cégep, représentée par le directeur des études et le directeur général, afin d'établir le présent projet de politique qui vous est soumis pour adoption.

Les principales modifications sont :

- Réduction du nombre d'années d'expérience exigées pour les postes de cadres (article 5.3);
- Présence du directeur général sur tous les comités de sélection de postes de cadres (article 6.1.5);
- Établissement d'un maximum de jours de vacances accumulables pour un cadre (article 8.2.2);
- Abrogation de l'ancien article 9.2.8, qui permettait à un cadre quittant pour la retraite d'obtenir l'entièreté des vacances de cette année-là. Dorénavant, cet avantage sera optionnel pour le cadre qui devra être disponible pendant cette période pour du transfert de connaissances avec son successeur;
- L'ancien article 9.1.2 qui permettait à chaque cadre d'obtenir huit (8) jours de congés compensatoires est remplacé par le nouvel article 8.3.5 qui accorde cinq (5) jours de ressourcement (nouvelle appellation dans le règlement national) :
  - Ancienne politique + ancien règlement : 8 jours de congés compensatoires + 30 jours de vacances = 38 congés;
  - Nouvelle politique + nouveau règlement : 5 jours de ressourcement + 35 jours de vacances = 40 congés;
  - Il s'agit donc d'une augmentation de 2 jours de congés additionnels pour les cadres rendus au maximum du nombre de jours de vacances.

[REDACTED]

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
Et appuyé par M. Éric Besner

**A-639.10.2**

D'ADOPTER LA POLITIQUE DE GESTION DU personnel d'encadrement (AG-01-PO-01) modifiée, tel que déposée lors de l'assemblée du conseil d'administration du 11 juin 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

À 21 h 26

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
Et appuyé par Mme Julie Dunn

**A-639.10.3**

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 11. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 24 septembre 2024 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une visite et un repas sont prévus.

## 12. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
Et appuyé par Mme Julie Dunn

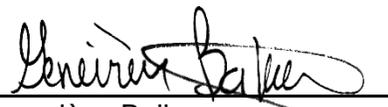
**A-639.12**

DE CLORE LA 639<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU conseil d'administration à 21 h 58.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Jean-François Bolduc  
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau  
Secrétaire de l'assemblée